

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par
Mme Braun-Pivet

ARTICLE 4

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« information »,

le mot :

« injonction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.